



ACTE DE MARIAGE (COPIE OU EXTRAIT)

S'adresser à la Mairie du lieu de mariage (par courrier) ou sur le site internet de la Commune du mariage (quand il en existe un).

ATTENTION : copie intégrale uniquement délivrée à l'intéressé(e) concerné par l'acte, à ses ascendants ou descendants majeurs.

Vous devez préciser :

- la date de mariage,
- les noms et prénoms des époux,
- et la filiation pour obtenir une copie intégrale.

Pièces à fournir :

- votre carte nationale d'identité
- ou photocopie du livret de famille du demandeur
- une enveloppe timbrée à vos nom et adresse.